

## SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : LIMPRO OLD WOOD & SPICY  
Code de produit : LIM-180

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC3 Produits d'assainissement de l'air. Désodorisant.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Dovox B.V.  
Computerweg 3  
3542 DP UTRECHT, les Pays-Bas  
Téléphone : +31-30-7116 824  
Télécopie : +31-30-3100 141  
E-mail : info@dovox.nl  
Website : www.dovox.nl

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:

NL - Téléphone : +31-30-7116 824 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:

ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

## SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Irritation cutanée, catégorie 2. Irritation oculaire, catégorie 2. Sensibilisation cutanée, catégorie 1272/2008) 1. Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1. Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 1.

Risques pour la santé : Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée.

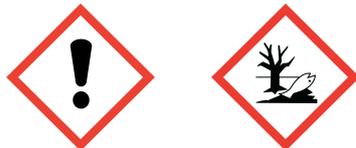
Risques physiques/ chimiques : N'est pas classifié selon les directives de CE.

Risques pour l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :

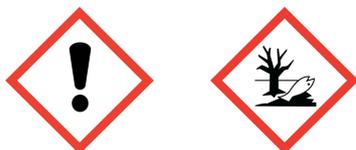


Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases : H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280 hands eyes	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:  
Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases	: H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P280 hands eyes	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
	P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
	P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
	P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)

- : Contient: 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one ; 1-(2,5,10-Trimethylcyclododeca-2,5,9-trien-1-yl)ethanone ; (Ethoxyméthoxy)cyclododécane ; Linalol ; d-Limonène ; Salicylate de benzyle ; Alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde ; Pin-2(3)-ène ; (-)-pin-2(10)-ène ; Nérol ; 3-Methylcyclopentadecenone ; 1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-inden-4-one ; Coumarine ; Citronellol ; Geraniol ; Citral .
- : Contient 11 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

### 2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

## SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS \*

### 3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Nome CE	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	5 - < 10	58567-11-6	261-332-1		01-2119971571-34
Linalol	5 - < 10	78-70-6	201-134-4		01-2119474016-42
Salicylate de benzyle	2,5 - < 5	118-58-1	204-262-9		
Acétate de linalyle	1 - < 5	115-95-7	204-116-4		01-2119454789-19
Alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	2,5 - < 5	1205-17-0	214-881-6		
Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyranne-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)	1 - < 5	63500-71-0	405-040-6		01-2119455547-30
3,7-Diméthylnona-1,6-dien-3-ol	1 - < 5	10339-55-6	233-732-6		01-2119969272-32
Pin-2(3)-ène	0,1 - < 1	80-56-8	201-291-9		
Nérol	0,1 - < 1	106-25-2	203-378-7		01-2119983244-33
1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-inden-4-one	0,1 - < 1	33704-61-9	251-649-3		01-2119977131-40
Coumarine	0,1 - < 1	91-64-5	202-086-7		01-2119949300-45
Citronellol	0,1 - < 1	106-22-9	203-375-0		01-2119453995-23
Geraniol	0,1 - < 1	106-24-1	203-377-1		01-2119552430-49
Citral	0,1 - < 1	5392-40-5	226-394-6		01-2119462829-23
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	10 - < 20	54464-57-2	259-174-3		01-2119489989-04
1-(2,5,10-Triméthylcyclododeca-2,5,9-trien-1-yl)éthanone	5 - < 10	144020-22-4			
1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	5 - < 10	1222-05-5	214-946-9		01-2119488227-29
d-Limonène	2,5 - < 5	5989-27-5	227-813-5		
Salicylate de (Z)-3-hexényle	2,5 - < 5	65405-77-8	265-745-8		01-2119987320-37
2-éthyl-4-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentène-1-yl)-but-2-ène-1-ol	2,5 - < 5	28219-61-6	248-908-8		01-2119529224-45
(-)-pin-2(10)-ène	0,25 - < 1	18172-67-3	242-060-2		
3-Méthylcyclopentadécenone	0,25 - < 1	82356-51-2	429-900-5		01-0000017618-62

Nome CE	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Chronic 2	H315; H317; H411	GHS07; GHS09
Linalol	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; Skin Sens. 1B	H315; H317; H319	GHS07
Salicylate de benzyle	Skin Sens. 1; Eye Irrit. 2; Aquatic Chronic 2	H317; H319; H411	GHS07; GHS09
Acétate de linalyle	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2	H315; H319	GHS07
Alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	Skin Sens. 1; Aquatic Chronic 2	H317; H411	GHS07; GHS09
Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyranne-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)	Eye Irrit. 2	H319	GHS07
3,7-Diméthylnona-1,6-dien-3-ol	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2	H315; H319	GHS07
Pin-2(3)-ène	Flam. Liq. 3; Skin Sens. 1; Asp. Tox. 1; Skin irrit 2	H226; H317; H315; H304	GHS07; GHS08; GHS02
Nérol	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2	H315; H317; H319	GHS07
1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-inden-4-one	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2; Aquatic Chronic 2	H315; H317; H319; H411	GHS07; GHS09



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Coumarine	Acute Tox. 4; Skin Sens. 1B; Aquatic Chronic 3	H302; H317; H412	GHS07	
Citronellol	Eye Irrit. 2; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B	H319; H317; H315	GHS07	
Geraniol	Skin Sens. 1B; Eye Dam. 1; Skin Irrit. 2	H317; H318; H315	GHS05; GHS07	
Citral	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2	H315; H317; H319	GHS07	
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Chronic 1	H315; H317; H410	GHS07; GHS09	M (chronic) = 1
1-(2,5,10-Trimethylcyclododeca-2,5,9-trien-1-yl)éthanone	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H315; H317; H400; H410	GHS07; GHS09	M (acute) = 1 M (chronic) = 1
1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane d-Limonène	Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1 Flam. Liq. 3; Asp. Tox. 1; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H400; H410 H226; H304; H315; H317; H400; H410	GHS09 GHS02; GHS07; GHS08; GHS09	M (chronic) = 1 M (acute) = 1
Salicylate de (Z)-3-hexényle	Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H400; H410	GHS09	M (acute) = 1 M (chronic) = 1
2-éthyl-4-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentène-1-yl)-but-2-ène-1-ol	Eye Irrit. 2; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H319; H400; H410	GHS07; GHS09	M (acute) = 1 M (chronic) = 1
(-)-pin-2(10)-ène	Flam. Liq. 3; Asp. Tox. 1; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H226; H304; H315; H317; H400; H410	GHS02; GHS07; GHS08; GHS09	M (acute) = 1 M (chronic) = 1
3-Méthylcyclopentadécenone	Skin Sens. 1B; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H317; H400; H410	GHS07; GHS09	M (acute) = 1 M (chronic) = 1

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

## SECTION 4 PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Non applicable dans les conditions normales d'utilisation. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation s'élève, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède) au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
- Contact cutané : Irritant. Peut provoquer rougeurs et irritation, sensibilisation. Peut produire une réaction allergique.



Contact oculaire : Irritant. Peut provoquer rougeurs et douleurs.  
Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le Médecin : Inconnu.

## SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Appropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.  
Non appropriés : Jet d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition particuliers : Inconnu.

Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

## SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. L'accumulation dans des zones basses peut causer l'étouffement.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer. Ne pas laisser les déchets du produit contaminer le sol ou l'eau.  
Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandus dans un conteneur. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

## SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

\*



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°). Conserver à l'écart des substances oxydantes.

Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux d'emballage déconseillés : Inconnu.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

## SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

\*

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucun niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connu sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m<sup>3</sup>):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m <sup>3</sup> )	VLE 15 min. (mg/m <sup>3</sup> )	Observations
Pin-2(3)-ène	BE	113	-	
Pin-2(3)-ène		113	-	
d-Limonène	CH	110	220	4x15 min., Sensibilisatoren, Schwangerschaft gruppe C
d-Limonène		110	-	

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	Dermal Inhalation				3,3 mg/kg bw/day 23,5 mg/m <sup>3</sup>
Linalol	Dermal Inhalation		5 mg/kg bw 16,5 mg/m <sup>3</sup>		2,5 mg/kg bw/day 2,8 mg/m <sup>3</sup>
Salicylate de benzyle	Dermal Inhalation				0,9 mg/kg bw/day 3,17 mg/m <sup>3</sup>
Acétate de linalyle	Dermal	0,8 mg/kg bw		0,8 mg/kg bw/day	2,5 mg/kg bw/day
3,7-Diméthylnona-1,6-dien-3-ol	Inhalation Dermal	16 mg/kg bw	5,5 mg/kg bw 18 mg/m <sup>3</sup>	16 mg/kg bw/day	2,75 mg/m <sup>3</sup> 2,7 mg/kg bw/day
Pin-2(3)-ène	Inhalation				3 mg/m <sup>3</sup> 5,98 mg/m <sup>3</sup>
Nérol	Dermal Inhalation				0,76 mg/kg bw/day 5,4 mg/m <sup>3</sup>
1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-inden-4-one	Dermal Inhalation			5,510 mg/kg bw/day	0,42 mg/kg bw/day 1,47 mg/m <sup>3</sup>



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Coumarine	Dermal				0,79 mg/kg bw/day
	Inhalation				6,78 mg/m3
Citronellol	Dermal				45,8 mg/kg bw/day
	Inhalation				161,6 mg/m3
Geraniol	Dermal				12,5 mg/kg bw/day
	Inhalation				161,6 mg/m3
Citral	Dermal				1,7 mg/kg bw/day
	Inhalation				9 mg/m3
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Dermal	0,1011 mg/kg bw			1,73 mg/kg bw/day
	Inhalation				1,76 mg/m3
1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	Dermal				28,85 mg/kg bw/day
	Inhalation				5,29 mg/m3
d-Limonène	Inhalation				33,3 mg/m3
Salicylate de (Z)-3-hexényle	Dermal				0,9 mg/kg bw/day
	Inhalation				1,59 mg/m3
2-éthyl-4-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentène-1-yl)-but-2-ène-1-ol	Dermal		6 mg/kg bw		1,4 mg/kg bw/day
	Inhalation		7 mg/m3		7 mg/m3
(-)-pin-2(10)-ène	Dermal				0,8 mg/kg bw/day
	Inhalation				5,69 mg/m3

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	Dermal				1,67 mg/kg bw/day
	Inhalation				5,8 mg/m3
	Oral				1,67 mg/kg bw/day
Linalol	Dermal		2,5 mg/kg bw	15 mg/kg bw/day	1,25 mg/kg bw/day
	Inhalation		4,1 mg/m3		0,7 mg/m3
	Oral		1,2 mg/kg bw		0,2 mg/kg bw/day
Salicylate de benzyle	Dermal				0,45 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,78 mg/m3
	Oral				0,45 mg/kg bw/day
Acétate de linalyle	Dermal	0,8 mg/kg bw		0,8 mg/kg bw/day	1,25 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,68 mg/m3
	Oral				0,2 mg/kg bw/day
3,7-Diméthylnona-1,6-dien-3-ol	Dermal	16 mg/kg bw	2,7 mg/kg bw	16 mg/kg bw/day	1,4 mg/kg bw/day
	Inhalation		4,4 mg/m3		0,74 mg/m3
	Oral		1,3 mg/kg bw		0,2 mg/kg bw/day
Pin-2(3)-ène	Inhalation				1,06 mg/m3
	Oral				0,31 mg/kg bw/day
Nérol	Dermal			0,133 mg/kg bw/day	0,38 mg/kg bw/day
	Inhalation				1,3 mg/m3
	Oral				0,38 mg/kg bw/day
1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-inden-4-one	Dermal			3,241 mg/kg bw/day	0,25 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,44 mg/m3
	Oral				0,25 mg/kg bw/day
Coumarine	Dermal				0,39 mg/kg bw/day
	Inhalation				1,69 mg/m3



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Citronellol	Oral Dermal Inhalation				0,39 mg/kg bw/day 27,5 mg/kg bw/day 47,8 mg/m3
Geraniol	Oral Dermal Inhalation				13,75 mg/kg bw/day 7,5 mg/kg bw/day 47,8 mg/m3
Citral	Oral Dermal Inhalation				13,75 mg/kg bw/day 1 mg/kg bw/day 2,7 mg/m3
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Oral Dermal Inhalation	0,0506 mg/kg bw			0,6 mg/kg bw/day 0,86 mg/kg bw/day 0,43 mg/m3
1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	Oral Dermal Inhalation				0,25 mg/kg bw/day 14,43 mg/kg bw/day 1,3 mg/m3
d-Limonène	Oral Inhalation				0,75 mg/kg bw/day 8,33 mg/m3
Salicylate de (Z)-3-hexényle	Oral Dermal Inhalation				4,76 mg/kg bw/day 0,45 mg/kg bw/day 0,39 mg/m3
2-éthyl-4-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentène-1-yl)-but-2-ène-1-ol	Oral Dermal Inhalation		3 mg/kg bw		0,23 mg/kg bw/day 0,5 mg/kg bw/day 1,5 mg/m3
(-)-pin-2(10)-ene	Oral Dermal Inhalation Oral		3 mg/kg bw		0,5 mg/kg bw/day 0,3 mg/kg bw/day 1 mg/m3 0,3 mg/kg bw/day

## Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	Water	0,0016 mg/l	0,00016 mg/l	
	Sediment	2,35 mg/kg	0,235 mg/kg	
	Intermittent water			0,016 mg/l
	STP			100 mg/l
	Soil			0,468 mg/kg
Linalol	Oral			33,3 mg/kg food
	Water	0,2 mg/l	0,02 mg/l	
	Sediment	2,22 mg/kg	0,222 mg/kg	
	Intermittent water			2 mg/l
	STP			10 mg/l
Salicylate de benzyle	Soil			0,327 mg/kg
	Oral			7,8 mg/kg food
	Water	0,00103 mg/l	0,00010 mg/l	
	Sediment	0,583 mg/kg	0,0583 mg/kg	
	Intermittent water			0,01030 mg/l
Acétate de linalyle	STP			10 mg/l
	Soil			0,116 mg/kg
	Oral			80 mg/kg food
	Water	0,011 mg/l	0,0011 mg/l	
	Sediment	0,609 mg/kg	0,0609 mg/kg	
	Intermittent water			0,11 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,115 mg/kg



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

3,7-Dimethylnona-1,6-dien-3-ol	Water	0,023 mg/l	0,0023 mg/l	
	Sediment	0,223 mg/kg	0,0223 mg/kg	
	Intermittent water			0,23 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,031 mg/kg
Pin-2(3)-ène	Oral			8,53 mg/kg food
	Water	0,004 mg/l	0,0004 mg/l	
	Sediment	1,033 mg/kg	0,103 mg/kg	
	STP			3,26 mg/l
	Soil			0,539 mg/kg
Nérol	Oral			1,35 mg/kg food
	Water	0,0075 mg/l	0,0007 mg/l	
	Sediment	0,133 mg/kg	0,0133 mg/kg	
	Intermittent water			0,0745 mg/l
	STP			12,9 mg/l
1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentamethyl-4H-inden-4-one	Soil			0,223 mg/kg
	Water	0,004 mg/l	0 mg/l	
	Sediment	0,0991 mg/kg	0,00991 mg/kg	
	STP			10 mg/l
	Soil			0,0174 mg/kg
Coumarine	Oral			1,11 mg/kg food
	Water	0,019 mg/l	0,0019 mg/l	
	Sediment	0,15 mg/kg	0,015 mg/kg	
	Intermittent water			0,0142 mg/l
	STP			6,4 mg/l
Citronellol	Soil			0,018 mg/kg
	Oral			30,7 mg/kg food
	Water	0,0024 mg/l	0,00024 mg/l	
	Sediment	0,0256 mg/kg	0,00256 mg/kg	
	Intermittent water			0,024 mg/l
Geraniol	STP			580 mg/l
	Soil			0,00371 mg/kg
	Water	0,0108 mg/l	0,0010 mg/l	
	Sediment	0,115 mg/kg	0,0115 mg/kg	
	Intermittent water			0,108 mg/l
Citral	STP			0,7 mg/l
	Soil			0,0167 mg/kg
	Water	0,00678 mg/l	0,000678 mg/l	
	Sediment	0,125 mg/kg	0,0125 mg/kg	
	Intermittent water			0,0678 mg/l
1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	STP			1,6 mg/l
	Soil			0,0209 mg/kg
	Water	0,0044 mg/l	0,0004 mg/l	
	Sediment	2 mg/kg	0,394 mg/kg	
	Intermittent water			0,047 mg/l
d-Limonène	STP			1 mg/l
	Soil			0,31 mg/kg
	Oral			3,3 mg/kg food
	Water	0,0054 mg/l	0,0005 mg/l	
	Sediment	1,32 mg/kg	0,13 mg/kg	
Salicylate de (Z)-3-hexényle	STP			1,8 mg/l
	Soil			0,262 mg/kg
	Oral			3,33 mg/kg food
	Water	0,00061 mg/l	0,000061 mg/l	

2-éthyl-4-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentène-1-yl)-but-2-ène-1-ol	Sédiment	0,11 mg/kg	0,011 mg/kg	
	Intermittent water			0,0061 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,0217 mg/kg
	Oral			40 mg/kg food
(-)-pin-2(10)-ene	Water	0,00063 mg/l	0,000063 mg/l	
	Sédiment	0,044 mg/kg	0,0044 mg/kg	
	STP			1 mg/l
	Soil			0,0084 mg/kg
	Oral			1 mg/kg food
	Water	0,001 mg/l	0,0001 mg/l	
	Sédiment	0,337 mg/kg	0,034 mg/kg	
	STP			3,26 mg/l
	Soil			0,067 mg/kg
	Oral			13,1 mg/kg food

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.



Protection individuelle : Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: caoutchouc nitrile. Indication du temps de perméabilité: 1 heure.

Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié: filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.

Protection des mains : Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: caoutchouc nitrile. 0,13 mm. Indication du temps de perméabilité: 1 heure.

Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité avec protection latérale, conforme à la norme NE 166.

## SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

\*

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide.	Matériau imprégné.
Couleur	: Jaune clair.	
Odeur	: Parfumée.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: Non applicable.	Produit anhydre.
Hydrosolubilité	: Insoluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Inconnu.	
Point d'éclair	: > 100 °C	
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.	Liquide. Voir point d'éclair.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Température d'auto-inflammabilité	: > 190 °C	
Point/intervalle d'ébullition	: > 100 °C	
Point/intervalle de fusion	: < 0 °C	
Propriétés explosives	: Inconnu.	Ne contient pas des agents explosives.
Limites d'explosion (% dans l'air)	: Inconnu.	
Propriété d'oxydation	: Non applicable.	Ne contient pas des agents oxydants.
Décomposition thermique	: Non applicable.	
Viscosité (20°C)	: Inconnu.	
Viscosité (40°C)	: Impertinent.	
Pression de vapeur (20°C)	: Inconnu.	Le produit contient <10% des substances avec un risque d'aspiration.
Densité de vapeur (20°C)	: > 1	(air = 1)
Masse volumique (20°C)	: 1 g/ml	
Taux d'évaporation	: Inconnu.	(acétate de n-butyle = 1)

## SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

## SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

- |                      |  |
|----------------------|--|
| Toxicité aiguë       | : CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 67 %. ATE: > 5 mg/l. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Corrosion/irritation | : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.   |
| Sensibilisation      | : Ne contient pas des substances classées comme allergène respiratoire. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.           |
| Cancérogénicité      | : Estimé non cancérogène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.   |



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

- Mutagénicité** : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Contact cutané**
- Toxicité aiguë** : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation** : Irritant. Peut provoquer rougeurs. Un contact prolongé peut dégraisser et dessécher la peau.
- Sensibilisation** : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut produire une réaction allergique.
- Mutagénicité** : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Contact oculaire**
- Corrosion/irritation** : Irritant.
- Ingestion**
- Toxicité aiguë** : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Aspiration** : Contient une substance/des substances avec un risque d'aspiration. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation** : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.
- Cancérogénicité** : Estimé non cancérogène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité** : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction** : Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience	
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 401	Rat	
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 402	Lapin	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	Chinese Hamster	
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin	
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin	
	NOAEL (orale)	1000 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat	
	NOAEL (développement, orale)	1000 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat	
	NOAEL (fertilité, orale)	1000 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat	
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 429	Souris	
	NOAEL (développement, orale)	365 mg/kg bw/d	-----	Rat	
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin	
	Sensibilisation cutanée	12650 ug/cm2	OECD 429	Souris	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
	NOAEL (fertilité, orale)	500 mg/kg bw/d	OECD 404	Rat	
	Linalol	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin
NOAEL (dermale)		250 mg/kg bw/d	OECD 411	Rat	
Génotoxicité - in vivo		Non-génotoxique	OECD 475	Souris	
DL50 (dermale)		5610 mg/kg bw	-----	Lapin	
Irritation de la peau		Légèrement irritant	-----	Homme	
DL50 (orale)		2790 mg/kg bw	-----	Rat	
NOAEL (orale)		117 mg/kg bw/d	-----	Rat	
Salicylate de benzyle		DL50 (orale)	2227 mg/kg bw	-----	Rat



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Acétate de linalyle	Sensibilisation cutanée	725 ug/cm2	OECD 429	Souris
	Irritation de la peau	Non-irritant	----	Lapin
	NOAEL (orale) - estimation	> 360 mg/kg bw/d	Read across	Rat
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOAEL (fertilité) - estimation	180 mg/kg.d	Read across	Rat
	NOAEL (développement) - estimation	> 360 mg/kg.d	Read across	Rat
	Irritation des yeux	Modérément irritant	----	Lapin
	DL50 (orale)	1000 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
	CL50 (inhalation)	13934 mg/kg bw	----	Rat
	Irritation de la peau	> 2740 mg/m3	----	Souris
	Irritation de la peau	Non-irritant	----	Homme
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin
	Irritation des yeux	Irritant	OECD 405	Lapin
	NOAEL (orale)	160 mg/kg bw/d	OECD 407	Rat
NOAEL (dermale)	250 mg/kg bw/d	OECD 411	Rat	
Mutagénicité	Non mutagène	OECD 471	Salmonella typhimurium	
Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	Souris	
Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 474	Souris	
NOAEL (développement, orale)	> 1000 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat	
CL50 (inhalation) - estimation	> 5000 mg/m3	----	Rat	
Alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	Irritation de la peau	Non-irritant		
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	----	Lapin
	DL50 (orale)	3600 mg/kg bw	----	Rat
	Irritation de la peau	Non-irritant		
	NOAEL (développement, orale)	> 500 mg/kg bw/d		Rat
	NOAEL (dermale)	> 300 mg/kg bw/d	----	Rat
Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyranne-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)	Sensibilisation cutanée	4100 ug/cm2	OECD 429	----
	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	----	Rat
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	----	Lapin
3,7-Dimethylnona-1,6-dien-3-ol	Irritation des yeux	Irritant	----	Lapin
	Irritation de la peau	Non-irritant	----	Lapin
	Irritation de la peau	Non-irritant	Patch test	Homme
	DL50 (orale)	5000 mg/kg bw	----	Rat
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	----	Lapin
	NOAEL (orale) - estimation	117 mg/kg bw/d	Read across	Rat
	NOAEL (dermale) - estimation	250 mg/kg bw/d	Read across	Rat
	Mutagénicité	Non mutagène	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Génotoxicité - estimation	Non-génotoxique	Read across	
	Irritation de la peau	Irritant	----	Lapin
Pin-2(3)-ène	Irritation des yeux	Irritant	----	Lapin
	NOAEL (orale) - estimation	250 mg/kg bw/d	Read across	
	NOAEL (inhalation)	170 mg/m3	OECD 413	Rat



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Nérol	DL50 (orale)	3700 mg/kg bw	----	Rat	
	NOAEL (développement) - estimation	250 mg/kg.d	Read across	Rat	
	Génotoxicité - estimation	Non-génotoxique	Read across		
	Irritation des yeux - estimation	Modérément irritant	Read across	Lapin	
	Mutagénicité	Non mutagène	----	Salmonella typhimurium	
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	----	Lapin	
	Irritation de la peau	Modérément irritant	----	Lapin	
	Irritation de la peau	Non-irritant	----	Homme	
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	----	Cobaye	
	Génotoxicité - estimation	Non-génotoxique	Read across		
	NOAEL (orale) - estimation	200 mg/kg bw/d	Read across	Rat	
	NOAEL (développement) - estimation	250 mg/kg.d	Read across	Rat	
	NOAEL (fertilité) - estimation	500 mg/kg.d	Read across	Rat	
	Irritation de la peau	Modérément irritant	----	Lapin	
	1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-inden-4-one	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	----	Lapin
DL50 (orale)		4500 mg/kg bw	----	Rat	
Génotoxicité - in vitro		Non-génotoxique	OECD 476	Souris	
DL50 (orale)		> 2325 mg/kg bw	OECD 401	Rat	
Mutagénicité		Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
Irritation de la peau		Irritant		Homme	
Irritation des yeux		Irritant	----	----	
NOAEL (orale)		10 mg/kg bw/d	OECD 408	Rat	
Sensibilisation cutanée		Sensibilisant.	OECD 429	Souris	
NOAEL (développement, orale)		115 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat	
NOAEL (fertilité, orale)		115 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat	
Sensibilisation cutanée		> 12500 ug/cm2	OECD 429	Souris	
NOAEL (développement, orale)		> 115 mg/kg bw/d		Souris	
Irritation des yeux		Non-irritant		Lapin	
Coumarine		DL50 (orale)	680 mg/kg bw	----	Rat
	NOAEL (orale)	> 138,3 mg/kg bw/d		Souris	
	Irritation de la peau	Non-irritant		Lapin	
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476		
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
	Génotoxicité - in vivo	> 105 mg/kg bw/d	OECD 474	Souris	
	NOEL (cancérogénicité) - estimation	Non-cancérogène			
	Citronellol	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique		
		Sensibilisation cutanée	10875 ug/cm2	OECD 429	Souris
		Mutagénicité	Non mutagène	OECD 471	Salmonella typhimurium
		NOAEL (orale)	> 50 mg/kg bw/d		Rat
		Irritation de la peau	Modérément irritant		Lapin
		DL50 (orale)	3450 mg/kg bw	----	Rat
		DL50 (dermale)	2650 mg/kg bw		Lapin



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Geraniol	NOAEL (fertilité, dermale)	300 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat
	NOAEL (toxicité sur le développement, dermale)	> 300 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat
	Irritation de la peau	Modérément irritant	Patch test	Homme
	Irritation des yeux	Modérément irritant		Lapin
	NOEL (orale)	> 550 mg/kg bw/d		Rat
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	----	Lapin
	DL50 (orale)	> 2840 mg/kg bw	----	Rat
	NOEL (cancérogénicité) - estimation	Non-cancérogène	Read across	
	NOAEL (dermale)	300 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	Chinese Hamster
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 474	Souris
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOAEL (toxicité sur le développement, dermale)	> 300 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat
	NOAEL (fertilité, dermale)	> 300 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat
Citral	Sensibilisation cutanée	3525 ug/cm2	OECD 429	Souris
	NOAEL (fertilité, orale)	> 1000 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat
	Génotoxicité - in vivo	Négatif	OECD 474	Souris
	Irritation des yeux	Faiblement irritant	OECD 405	Lapin
	Irritation de la peau	Modérément irritant		Lapin
	Irritation de la peau	Irritant		Homme
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 406	Cobaye
	NOAEL (développement, inh.)	423 mg/m3	----	Rat
	NOEL (cancérogénicité, orale)	> 100 mg/kg bw/d	OECD 453	Rat
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	
	DL50 (orale)	4960 mg/kg bw	----	Rat
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique		
	NOAEL (orale)	833 mg/kg bw/d	----	Rat
	DL50 (dermale)	2250 mg/kg bw	----	Lapin
NOAEL (développement, orale)	200 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat	
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Irritation de la peau	Non-irritant	----	Lapin
	Sensibilisation cutanée	6825 ug/cm2	OECD 429	Souris
	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	----	Rat
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	----	Rat
	Mutagénicité	Non mutagène	OECD 471	----
	NOAEL (développement, orale)	480 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
1-(2,5,10-Trimethylcyclododeca-2,5,9-trien-1-yl)ethanone	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	----	Rat
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	OECD 402	Rat
d-Limonène	DL50 (orale)	4400 mg/kg bw	----	Rat
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	----	Lapin
	NOEL (orale)	5 mg/kg bw/d	----	Rat
	NOAEL (orale)	30 mg/kg bw/d	----	Rat
	Irritation de la peau	Irritant	----	----



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

	NOAEL (développement, orale)	600 mg/kg bw/d		Rat
	Sensibilisation cutanée	10075 ug/cm2	OECD 429	Souris
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin
	NOEL (cancérogénicité, orale)	> 300 mg/kg bw/d	OECD 451	Rat
	Génotoxicité - in vivo	> 2000 mg/kg bw/d		Rat
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique		
2-éthyl-4-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentène-1-yl)-but-2-ène-1-ol	NOAEL (orale)	300 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	OECD 406	Cobaye
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOAEL (fertilité, orale)	> 300 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat
	Irritation de la peau	Non-irritant	OECD 404	Lapin
	DL50 (dermale)	2000 mg/kg bw		Lapin
	DL50 (orale)	5000 mg/kg bw	-----	Rat
	Irritation des yeux - estimation	Irritant	-----	-----
(-)-pin-2(10)-ene	DL50 (orale) - estimation	> 2000 mg/kg bw	Read across	Rat
	DL50 (dermale) - estimation	> 5000 mg/kg bw	Read across	Lapin
	Mutagénicité - estimation	Non mutagène	Read across	Salmonella typhimurium
3-Methylcyclopentadecenone	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	OECD 406	Cobaye
	Irritation de la peau	Non-irritant	OECD 404	Lapin
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	-----	Lapin
	DL50 (orale)	> 2000 mg/kg bw	-----	Rat
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 473	-----
	NOAEL (fertilité, orale)	> 1000 mg/kg bw/d	OECD 415	Rat
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin

## SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

\*

### 12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : Très toxique pour les organismes aquatiques. CL50 calculée (poisson): 2 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 1 mg/l. Contient 11 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Adsorption dans le sol, faible mobilité.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

## 12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Non applicable.

Informations écologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	CE50 (puce d'eau)	1,38 mg/l	OECD 202	-----
	CI50 (algues)	> 2,6 mg/l	OECD 201	-----
	CL50 (poisson)	1,3 mg/l	OECD 203	-----
	Log P(oe)	5,23		
	FBC	600		
1-(2,5,10-Trimethylcyclododeca-2,5,9-trien-1-yl)éthanone	Log P(oe)	5,290		
	Biodégradation ultime aérobie (%)	2 %	OECD 301 B	
1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	CI50 (algues)	> 0,85 mg/l	OECD 201	Pseudokirchnerella subcapitata
	NOEC (puce d'eau) - chronique	0,111 mg/l.d	OECD 202	Daphnia magna
	CL50 (poisson)	1,36 mg/l	OECD 204	Lepomis macrochirus
	NOEC (poisson)	0,068 mg/l.d	OECD 210	Pimephales promelas
	CE50 (puce d'eau)	0,47 mg/l	-----	-----
	Log P(oe)	5,9		
	FBC	1584		
	NOEC (puce d'eau) - chronique	0,15 mg/l.d		Daphnia magna
	Biodégradation ultime aérobie (%)	> 92 %		
	CE50 (puce d'eau)	0,36 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
d-Limonène	CL50 (poisson)	0,720 mg/l	OECD 203	Pimephales promelas
	Log P(oe)	4,38		
	Biodégradation ultime aérobie (%)	89 %	OECD 301 F	
	CL50 (poisson) - estimation	1,13 mg/l		Brachydanio rerio
	CE50 (puce d'eau)	3,7 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
Salicylate de (Z)-3-hexényle	CI50 (algues)	0,61 mg/l	OECD 201	Desmodesmus subspicatus
	Log P(oe)	4,57		
	Biodégradation ultime aérobie (%)	0 %	OECD 301 F	
	CI50 (algues)	2,5 mg/l		Pseudokirchnerella subcapitata
	CE50 (puce d'eau)	0,63 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
2-éthyl-4-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentène-1-yl)-but-2-ène-1-ol	CL50 (poisson)	1,1 mg/l	-----	Lepomis macrochirus
	Log P(oe)	4,44		
	CE50 (puce d'eau) - estimation	> 0,1 mg/l		
	CL50 (poisson) - estimation	> 0,1 mg/l		
(-)-pin-2(10)-ene	Log P(oe)	4,35		
	CL50 (poisson)	0,22 mg/l	-----	-----
3-Methylcyclopentadecanone				



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

	Biodégradation ultime aérobie (%)	43 %	OECD 301 D	
	CE50 (puce d'eau)	0,39 mg/l	-----	Daphnia magna
	Cl50 (algues)	> 30 mg/l	-----	-----
	Log P(oe)	5,91		

Teneur en COV soumis à  
taxe (La Suisse) : 454 g/l

## SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION \*

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Des restes de ce produit, des chiffons imprégnés, et des emballages non vidés sont considérés comme des déchets dangereux.
- Avertissements supplémentaires : Aucun.
- Evacuation des eaux usées : Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.
- Catalogue des Déchets Européen : Eliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.
- Codes OMoD : 20 01 97
- Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

## SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT \*

### 14.1. Numéro ONU

UN Numéro : UN 3082

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
( 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one ; 1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane )

Nom d'expédition (IMDG, IATA) : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. ( Isocyclemon E ; Galaxolide ) )

### 14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : 9  
Code de classification : M6  
Groupe d'emballage : III  
Etiquette de danger : 9  
Le code de restriction : C/D  
en tunnels



Autres informations : Le transport par navire-citerne sur des voies navigables intérieures n'est pas prévu. Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités  $\leq 5$  l ou  $\leq 5$  kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8 (Dispositions spéciales 375).

#### IMDG (Mer)

Classé : 9  
Groupe d'emballage : III  
EmS (incendie / fuite) : F - A / S - F  
Polluant marin : Oui  
Autres informations : Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités  $\leq 5$  l ou  $\leq 5$  kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8 (IMDG code 37-14, 2.10.2.7).

#### IATA (Air)

Classé : 9

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer. Possiblement la dérogation de "quantités limitées" s'applique pour le transport de ce produit.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

## SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

\*

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 2015/830 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur.

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No:

4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

## SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

\*

#### 16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (UE) No 2015/830 datée du 28 mai 2015 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il a été développé.

Les informations modifiées ou renouvelées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (\*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ADR	: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE	: Estimation de la toxicité aiguë
CLP	: Classification, étiquetage et emballage
CMR	: Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
CEE	: Communauté économique européenne
GHS	: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IATA	: Association internationale du transport aérien
Recueil IBC	: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICPE	: Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	: Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50	: Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
MAC	: Maximum Allowable Concentration
MARPOL	: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	: Dose sans effet (adversible) observable
OECD	: Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	: Catégorie de produits chimiques
PT	: Type de produit
REACH	: Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	: Installation de traitement des eaux usées
SU	: Secteur d'utilisation
VME/VLE	: Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	: Organisation des Nations Unies
COV	: Composés organiques volatils
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Skin Irrit. 2	: Méthode de calcul.
Eye Irrit. 2	: Méthode de calcul.
Skin Sens. 1/1A/1B	: Méthode de calcul.
Aquatic Chronic 1	: Méthode de calcul.
Aquatic Acute 1	: Méthode de calcul.

Explication des classes de danger de la rubrique 3:

Flam. Liq. 3	: Liquide inflammable, catégorie 3.
Acute Tox. 4	: Toxicité aiguë, catégorie 4.
Skin Irrit. 2	: Irritation cutanée, catégorie 2.
Eye Dam. 1	: Lésions oculaires graves, catégorie 1.
Eye Irrit. 2	: Irritation oculaire, catégorie 2.
Skin Sens. 1/1A/1B	: Sensibilisation cutanée, catégorie 1/1A/1B.
Asp. Tox. 1	: Danger par aspiration, catégorie 1.
Aquatic Chronic 1	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 1.
Aquatic Chronic 2	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 2.
Aquatic Chronic 3	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 3.
Aquatic Acute 1	: Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

---

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

---

Fin de la fiche de données de sécurité.